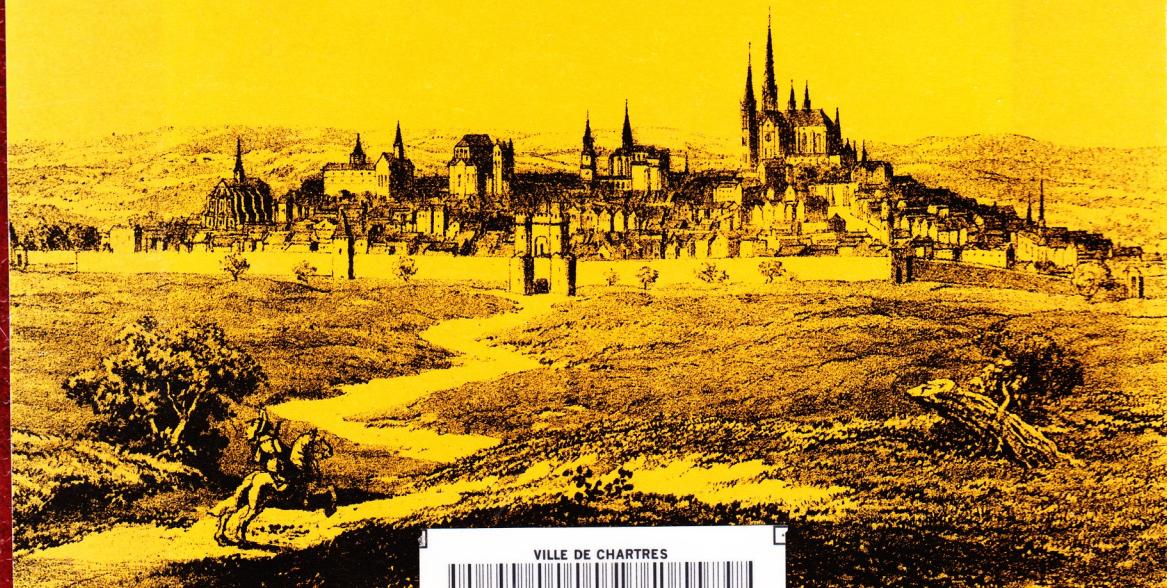


E. DE LÉPINOIS

HISTOIRE
DE
CHARTRES

TOME II



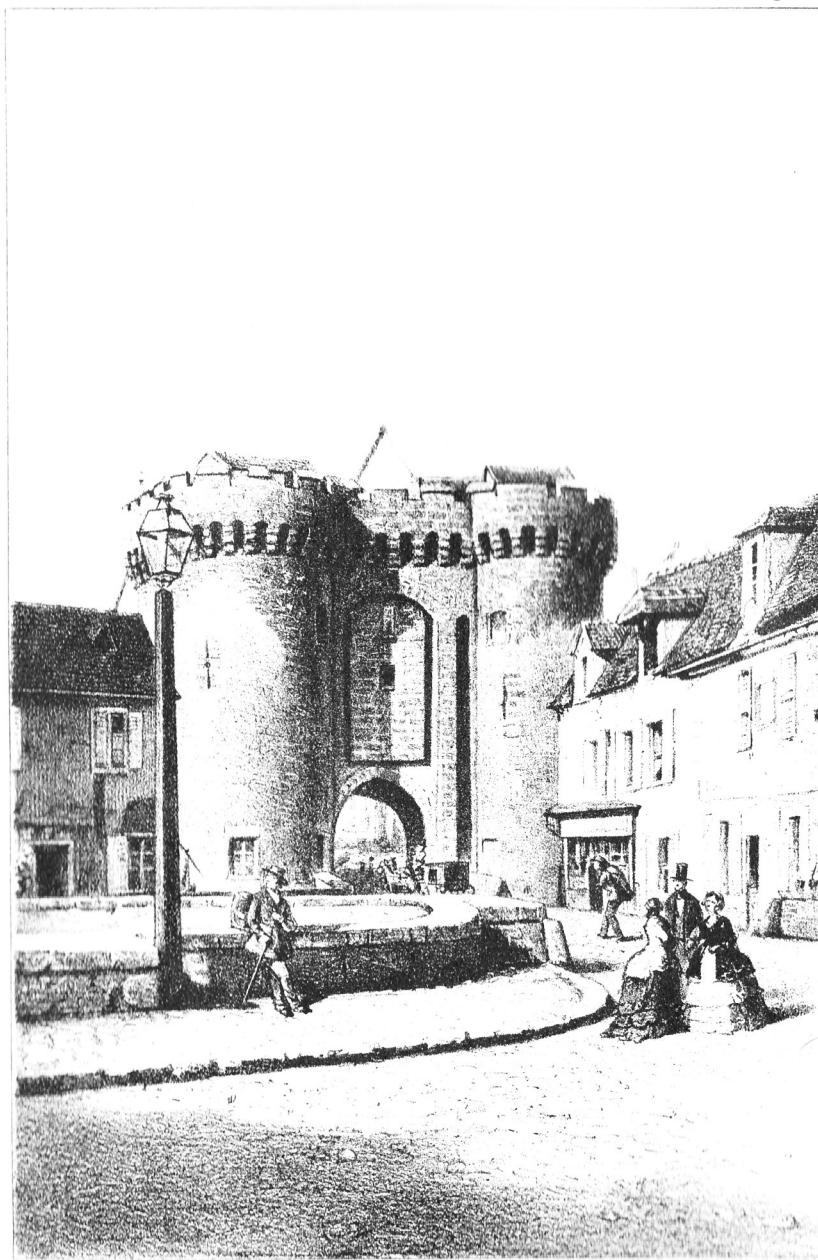
VILLE DE CHARTRES



3 2800 00250385 7

CHARTRES, D'APRÈS UNE GRAVURE DU XVII^e SIÈCLE,

TIRÉE DU CABINET DES ESTAMPES (*Bibl. Impér.*)



Schultz, Lith.

Lith Engelmann et Graf à Paris

Garnier, éd.

VUE DE LA PORTE GUILLAUME

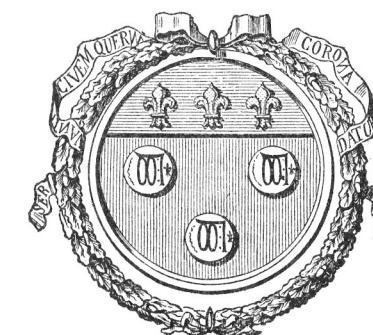
HISTOIRE DE CHARTRES

PAR E. DE LÉPINOIS.

La ville esteit mult bone , de grant antiquité ,
Borjeiz i aveit riches , e d'aveir grant planté ;
Iglise i aveit bele , de grant auctorité ;
De la sainte virge Marie mere de Dé
I esteit la Kemise tenue en grant chierté .

Flamens crie *Asras et Angevin ralie* ,
E li euens Thiebaut *Chartres et passavant crie* !
(Robert Wace , *Roman du Rou.*)

TOME II.



3 2800 00250385 7

EDITIONS CULTURE ET CIVILISATION

AVENUE GABRIEL LEBON 115
1160 BRUXELLES
1976



Le duc d'Orléans mourut à l'abbaye de Sainte-Geneviève, le 4 février 1752; on célébra, le 23, un service solennel à la mémoire de ce Prince, et on envoya complimenter le duc de Chartres, son fils et son successeur dans son titre et son apanage¹.

Quelques affaires intéressantes pour la ville se traitèrent aussi pendant ces années. C'est à l'administration de M. Bouvart et de MM. Davignon que Chartres doit l'organisation d'une compagnie de pompiers. Au mois de décembre 1740, on fit construire deux pompes à incendie, l'une à Paris, l'autre à Rouen², et on forma à la manœuvre des incendies une escouade de seize ouvriers. Le salaire des pompiers fut fixé, le 14 juillet 1745, à 30 sous par jour de travail³. Le 20 février 1754, on décida que, pour se faire reconnaître dans les incendies, les pompiers porteraient un bonnet *de coureur*, en drap bleu, garni d'un bord d'or faux avec une frange pareille, et sur la face duquel une fleur-de-lys en cuivre doré serait attachée⁴.

Le collège de Pocquet, cette belle œuvre de la bourgeoisie chartraine, ne cessait d'être l'objet de la sollicitude de la Chambre; or, sa prospérité était parvenue à un degré tel qu'en 1743 la seule classe de rhétorique possédait 92 élèves⁵. Les professeurs avaient toujours été des gens distingués; on citait parmi eux les sieurs Beaurain, Bernouville, Hardi, Gombault, Huchet et Danchet, l'auteur dramatique⁶. Chaque année, la distribution des prix était précédée par des exercices et des représentations de pièces de théâtre, dans lesquels on appréciait

Saint-Thomas, hors la porte des Epars. La croix en fer, avec ornements dorés, pesant environ 600 livres, fut portée par 40 jeunes gens, pieds nuds; on compta à la procession 1,480 jeunes filles voilées et couronnées de fleurs; les hommes, les femmes, les garçons, Messieurs de la Ville, du Présidial et de l'Election venaient ensuite; Monseigneur, croisé et mitré, et le clergé formaient la marche. (*Notes du notaire Letellier*.)

¹ *Reg. des Echevins.*

² 11 décembre. (*Ib.*)

³ *Ib.* — ⁴ *Ib.*

⁵ 30 octobre. (*Ib.*)

⁶ *Ib.*; Séance du 13 août 1755.

l'intelligence des élèves et le zèle des maîtres. En douze ans cette splendeur s'évanouit, et, en 1755, au lieu de 60 ou 80 élèves par classe, il y en avait à peine 15 ou 16. On attribuait cette décadence à la mauvaise gestion du principal, Michel Perrineau, qui, après avoir bien administré pendant quatorze ans, était accusé de négliger complètement ses devoirs et de s'attribuer les revenus de la prébende préceptorale, du prieuré de Saint-Michel et autres attachés à la principauté, sans souci du besoin des classes et du bien-être des régents. Il y eut des plaintes très-vives contre ce fonctionnaire au mois d'août 1755, et le corps municipal, pour lui témoigner son mécontentement, refusa d'assister à la distribution des prix¹. M^{gr} de Fleury et le Chapitre usèrent aussi de leur droit de remontrance, comme administrateurs-nés du collège. On remarqua une légère amélioration pendant les années suivantes, mais les bonnes études et par suite les bons élèves ne reparurent que sous la principauté de M. Berthimat, qui remplaça M. Perrineau le 4 octobre 1760².

M. le Dauphin et M^{me} la Dauphine honorèrent Chartres de leur présence le 19 juin 1756. Ils avaient été précédés par

¹ *Reg. des Echevins*; Séances des 12 et 13 août 1755.

Les principaux habitants adressèrent à l'Évêque, au Chapitre et au Corps de ville, une requête dont la minute fut déposée chez M^e Champion, notaire, le 6 août 1755, et dans laquelle on opposait l'état florissant du collège pendant la principauté de MM. des Ligneris et Dugué à la chute qu'il avait éprouvée sous M. Perrineau; on s'y plaignait surtout de la diminution sensible du nombre des étudiants, de la désertion du pensionnat, du défaut d'ordre et d'instruction, de l'arbitraire des jours de congé, de la décadence des études, de la dissipation des écoliers et du découragement des maîtres. Cette requête portait les signatures de MM. Sochon du Brosseron, président au Présidial; Bouvart, assesseur criminel; Grandet, Thorin, Dutemple, Feuillet, conseillers; Garnier, procureur du Roi; Le Maire, avocat du Roi; Clavier, greffier; Leroux jeune, président des consuls; Belesme, Lefebvre, Vintant, Vabois fils, conseillers; Touraille, Juteau, Duhan, Huchedé, Rousseau, Levassor, Gougis, anciens présidents; Triballet, commissaire des guerres; Chancerel et Levée, élus; Compagnon de Marchéville, médecin du Roi; Mahon, docteur en médecine; Pétion, maire de Loëns; Romier, Touraille, Guerton, Janvier de Flainville, Pétion, avocats, etc. (Voir la brochure intitulée *Projet concernant le collège royal de Chartres*, etc. Imprimerie de Fr. Le Tellier, imprimeur du Roi, de la ville et du Chapitre, 1784.)

² *Reg. des Echevins*. — M. François Berthimat était prêtre du diocèse de Dijon et bachelier en théologie.

M. le comte de Surgères, qui fit enregistrer au greffe de la Chambre, le 17, ses provisions de gouverneur¹. La réception fut splendide, et Monseigneur, en partant le 21, en témoigna son contentement². Les dépenses faites en cette circonstance, quoique plus considérables que celles habituelles en pareil cas, n'étaient rien auprès de la charge qui greva au mois de septembre la caisse municipale. Trois divisions du régiment étranger de Fischer, fortes de 4,000 hommes, vinrent tenir garnison à Chartres; les deux casernes ne suffisant pas, on fut obligé de mettre beaucoup de soldats dans les greniers de Loëns et dans les maisons vacantes; on logea les officiers chez les bourgeois³. Deux divisions partirent au mois d'octobre, mais la troisième resta jusqu'au mois d'avril 1757⁴.

La ville, émue d'indignation, comme toute la France, à la nouvelle de la tentative régicide de Damiens, au mois de

¹ Le corps municipal alla recevoir M. de Surgères à la porte Saint-Michel. (*Reg. des Echevins.*)

² Le Dauphin et la Dauphine arrivèrent sur les trois heures et demie à la porte Châtelet, dans un carrosse à huit chevaux. Ils trouvèrent à leur rencontre toutes les communautés et corporations en habits de gala, les clercs de la Basoche portant les drapeaux, l'Oiseau-Royal et une compagnie de 100 jeunes gens de la bourgeoisie formant la haie. Le Maire, un genou en terre, harangua LL. AA. RR. au coin de la rue de la Visitation, et M. de Surgères leur présenta les clefs sur un plat d'argent. Messieurs de la Chambre se présentèrent à l'évêché dès que Mgr et Mme la Dauphine y furent entrés; ils complimentèrent une seconde fois les illustres visiteurs et offrirent au prince quatre douzaines de bouteilles de vin et à la princesse quatre douzaines de boîtes de confitures. Quatre échevins allèrent ensuite saluer Mme la duchesse de Brancas, dame d'honneur, M. le marquis de Sassenage, chevalier d'honneur, et M. le comte de Mailly, premier écuyer.

Le Dauphin et la Dauphine furent entendre le salut à Notre-Dame après vêpres; tout le clergé, l'évêque, croisé et mitré, en tête, les accompagna de l'évêché à la cathédrale et les reconduisit de même. Le soir il y eut une magnifique illumination dans le jardin épiscopal. Le lendemain, les princes allèrent visiter le couvent des Carmélites; toutes les rues, de l'évêché à ce couvent, étaient tendues de tapisseries de haute-lice.

Leurs AltesSES royales repartirent le 21, à neuf heures du matin; toutes les corporations et communautés en armes étaient rangées dans la cour de l'évêché. Le Prince manifesta plusieurs fois son contentement par des signes de tête et de main. (Récit inséré dans le *Reg. des Echevins.* — Voir aussi les *Notes historiques* trouvées parmi les minutes du notaire Letellier, aujourd'hui étude de M^e Moulin.)

³ 4 septembre 1756. (*Reg. des Echevins.*) — Le régiment arriva le 9 septembre. (*Notes du notaire Letellier.*)

⁴ 20 octobre. (*Reg. des Echevins.*) — 14 avril. Départ du régiment de Fischer pour Alençon. (*Notes du notaire Letellier.*)

janvier 1757, fit célébrer une neuvaine à l'autel de la Vierge-Noire pour la prompte guérison du Roi¹. Les heureux débuts de la campagne d'Allemagne comblèrent bientôt de joie le royaume; à Chartres on chanta un *Te Deum* le 21 août à l'occasion de la prise de la ville de Hamelen en Westphalie². Mais la funeste journée de Rosbach (5 novembre) changea pour longtemps cette joie en tristesse. Un malheur local vint peu après ajouter sa fâcheuse réalité aux inquiétudes jetées dans les esprits par les événements politiques; soixante maisons du quartier de Nicochet, à l'extrémité du Grand-Faubourg, brûlèrent dans la nuit du 26 au 27 mai 1758³.

M. le duc d'Orléans avait décidé, au mois de février 1754, que les élections du maire et des échevins se feraient dorénavant au mois de mai, au lieu du mois de janvier⁴. Les élections de mai 1758 portèrent à la mairie M. Garnier de Marigny, procureur du Roi au bailliage, et ce choix fut ratifié par le prince apanagiste⁵.

Les années 1759 et 1760 favorisèrent peu la ville. M^{me} la duchesse d'Orléans mourut le 9 février 1759 et la Chambre fit célébrer un service solennel à son intention⁶. Les nécessités de la guerre forcèrent le Roi à établir divers impôts temporaires. Chartres fut taxé, par une déclaration du 3 janvier, mise à exécution le 1^{er} mars, à la somme de 20,000 livres, à titre de don gratuit, ce qui fit augmenter les droits d'octrois sur les boissons et le bois, ainsi que le droit de pied-fourché⁷.

¹ *Reg. des Echevins.* — ² *Ib.*

³ *Notes du notaire Letellier.* — Les maisons de cette partie du faubourg furent reconstruites à l'aide des libéralités de M. de Fleury.

Au mois d'octobre 1758, on chanta un *Te Deum*, d'après un mandement de l'Évêque, à l'occasion des succès remportés par les troupes royales en Hesse, au Canada et en Bretagne.

⁴ 19 février 1754. (*Reg. des Echevins.*)

⁵ Ce magistrat fut installé le 13 juin. (*Ib.*)

⁶ *Ib.*

⁷ *Ib.*; Séance du 1^{er} mars. — La perception, qui donnait environ 1,500 livres par mois, fut confiée à M. Asselin, directeur des Aides. (*Ib.*)

Au mois de février 1760, le Roi ajouta un sou pour livre à tous les droits perçus à quelque titre que ce fût pendant dix ans¹. Le 22 mars suivant, la Chambre reçut communication de l'arrêt du Conseil du 24 décembre 1759, portant que les communautés qui avaient acquis des offices municipaux en 1733 et qui voudraient se dispenser de fournir homme vivant et mourant, seraient tenues de payer dans les six mois une finance réglée proportionnellement à leurs achats². Le 27 août, l'Intendant d'Orléans fit remettre aux échevins de Chartres le rôle de l'imposition dite de l'*Industrie*, inventée depuis peu, et celui de l'abonnement annuel des francs-fiefs³. Enfin, la ville dut encore verser sur les recettes des octrois, en 1760, une somme de 20,000 livres, comme don gratuit⁴, et le Chapitre envoya presque tous les joyaux de Notre-Dame à la Monnaie contre des récépissés portant intérêt au denier 20⁵.

M. de Surgères étant mort au mois de mai 1760, le gouvernement, la capitainerie et le titre de grand-bailli passèrent au comte de Surgères, son fils, qui en avait la survivance⁶. Le maire de Chartres devait changer au commencement de 1761, mais M. Garnier de Marigny fut continué pour trois ans encore dans cette charge qu'il remplissait à l'entière satisfaction de ses administrés⁷.

Il fut question pour la première fois, en 1761, de transporter le collège, de la maison de Chinche, dans celle des filles de la Providence, rue Muret. M. l'Évêque était l'instigateur de cette mesure qui, proposée à la Chambre dans la séance

¹ *Reg. des Echevins*; Séance du 18 mars.

² *Ib.* — Moyennant cette finance, l'arrêt du Conseil du 18 octobre 1735 portant réunion des charges à l'hôtel-de-ville, fut confirmé par lettres-patentes du 9 juin 1762. (*Mémorial*, six derniers mois de 1762, f° 206; Arch. imp., sect. Domaniale.)

³ *Reg. des Echevins*.

⁴ 18 février 1760. (*Ib.*)

⁵ Papiers du Chapitre, *Inventaire*, p. 124; Arch. départ.

⁶ 12 mai. Service pour M. de Surgères. (*Reg. des Echevins*.)

⁷ 20 avril 1761. (*Ib.*)

du 7 octobre, fut repoussée à cause du mauvais état des finances de la ville et des grandes dépenses que cette translation occasionnerait. M. de Fleury, soutenu par M. de Cyriére, intendant de la généralité d'Orléans, revint à la charge le 17 octobre, et cette fois le corps municipal donna un avis favorable, parce que la maison des filles de la Providence et les travaux d'appropriation ne devaient coûter que 12,000 livres. L'acquisition eut lieu immédiatement; cependant les lettres-patentes, obtenues pour la sanctionner, au mois d'août 1762, ne furent enregistrées que le 13 août 1763; la translation eut lieu immédiatement après, par les soins du bureau d'administration du collège créé en vertu de l'édit du mois de février précédent¹.

La paix générale, signée à Paris le 10 février 1763, fut publiée à Chartres le 9 juillet avec une grande solennité².

Le résultat des élections de mai 1763 maintint encore M. Garnier de Marigny dans les fonctions de maire³; mais cette fois la séance de ce magistrat ne fut pas de longue durée, car un édit du même mois vint modifier de nouveau l'organisation des administrations municipales. D'après cet édit, le

¹ Voir délibérations des 7 et 17 octobre 1761 et 9 mars 1762. (*Reg. des Echev.*)

Les bâtiments de Poquet étaient, il est vrai, en mauvais état, mais ceux des filles de la Providence ne valaient pas mieux. Si l'on en croit le *Projet* de 1784 et la délibération des administrateurs qui l'adopté, le nouveau local du collège ne présentait qu'un assemblage incohérent de bâtiments d'étages inégaux, construits en bois, et tombant de vétusté, des escaliers impraticables et dangereux, une chapelle dans laquelle il n'a pas été possible de procurer aux écoliers externes une entrée par la cour intérieure, des classes trop étroites, malsaines, humides, d'une excessive chaleur en été, d'un froid glacial en hiver, des galetas pour servir de dortoirs aux pensionnaires en petit nombre entassés pendant la journée dans une petite chambre où ils étudient. (*Projet concernant le collège royal de Chartres*. Brochure imprimée chez F. Le Tellier, 1784.)

M. de Fleury avait depuis longtemps le désir de procurer à son palais épiscopal une vue plus belle et plus étendue; la cession de l'ancienne maison de Chinche à l'évêché permettait au prélat d'exécuter son projet. Tel fut le vrai motif de la translation du collège.

² *Reg. des Echevins*. — Les clercs de la Basoche qui servaient de hérauts et de porte-drapeau, étaient vêtus à la Romaine, d'après des dessins exécutés par M. Berthinot, principal du collège.

³ 19 mai. (*Ib.*)

corps de ville dut être composé d'un maire, de quatre échevins, de six conseillers de ville et d'une assemblée permanente de quatorze notables. Les notables, nommés par l'assemblée générale des habitants, formaient eux-mêmes un conseil d'électeurs, qui était présidé par le Lieutenant-général du bailliage, et qui choisissait les candidats à proposer au duc d'Orléans pour les diverses fonctions municipales. Les élections se firent dans le mois d'avril 1766 pour les notables¹, et dans les mois de juin et de juillet pour le maire, les échevins² et les conseillers³; M. des Ligneris, gentilhomme, l'un des candidats présentés pour les fonctions de maire, fut choisi par M. le duc d'Orléans et installé, en cette qualité, le 23 juin 1766⁴.

Des malheurs publics et particuliers assombrirent les années 1766, 1767 et 1768. La mort du Dauphin, arrivée le 20 décembre 1765, causa d'universels regrets, auxquels Chartres s'associa par un service funèbre qui fut célébré le 17 janvier 1766⁵. Un an après, la Dauphine suivit son époux dans la tombe⁶. Cette pieuse princesse laissa à la ville de Chartres un souvenir touchant de son passage sur la terre; M. de Fleury

¹ 28 avril. (*Reg. des Echevins.*) — Les notables, élus par l'assemblée générale des habitants, furent MM. Billette, chanoine, Lesage, curé de Saint-Hilaire, de Villeneuve, gentilhomme, Lecurneau, lieutenant-criminel, Meslier, officier du grenier à sel, Foreau de Trisy, ancien notaire, Billard, bourgeois, Foreau, avocat, Le-grand, procureur, Bardet, maître en chirurgie, Lefèvre, marchand de toile, Le-vassor, drapier, Blin, expert-juré, Charpentier, peigneur de laine.

² 23 juin. (*Ib.*) — Les échevins furent MM. de Villereau, Sochon du Brosseron, président au Présidial, Bruant-Huchedé, bonnetier, et Breton.

³ 22 juillet. (*Ib.*) — Les conseillers furent MM. Parent, premier président du Présidial, de Paris, conseiller d'honneur du Bailliage, Touraille, avocat, Bruant l'aîné, président au Grenier à sel, Gougis l'aîné et Billart, bourgeois.

⁴ Les concurrents de M. des Ligneris étaient MM. Nicole, lieutenant-général du Bailliage, et Parent, premier président du Présidial. Chacun d'eux avait obtenu 13 voix.

Après la séance d'installation, le maire fut reconduit à son hôtel par le corps de ville, précédé des tambours et violons; M. de Villereau, premier échevin, le harangua et lui offrit douze bouteilles de vin au nom de la ville. (*Ib.*)

⁵ *Ib.*

⁶ 15 avril 1767. Service pour le repos de l'âme de Mme la Dauphine. (*Ib.*)

manda à MM. du Chapitre, le 21 mars 1767, que Mme la Dauphine avait légué son anneau nuptial à la sainte châsse de Notre-Dame¹. L'assemblée des notables, présidée par M. Louis-Jean-Baptiste Asselin qui venait de succéder, par voie de résignation, à M. Nicole dans la lieutenance-générale, eut à s'occuper, le 5 janvier 1768, des moyens de prévenir une émeute rendue probable par la cherté du pain². On fut sur le qui-vive pendant ce rude hiver, et il fallut faire de grands sacrifices pour soulager les pauvres. Marie Lezsinska, la reine bien-aimée, mourut le 24 juin 1768; un service pour le repos de son âme eut lieu à Chartres le 20 octobre³.

La séance de quatre ans de M. des Ligneris étant expirée au mois de juin 1770, on procéda à de nouvelles élections qui appellèrent à la première magistrature de la ville M. Marie-Vincent-Jacques Parent, premier-président du Présidial⁴. Mais rien n'était mobile à cette époque comme les organisations municipales; un édit du mois de novembre 1771 créa, moyennant finance, une nouvelle série d'officiers sous les noms connus de maire, lieutenants de maires, assesseurs, échevins, etc. La ville fit des démarches pour obtenir, à prix débattu, la réunion de ces charges au corps municipal, et elle l'obtint par arrêt du Conseil-d'État du 16 mars 1773. Un arrêt du 13 avril suivant, conséquence du premier, décida qu'à l'avenir le corps de ville de Chartres serait composé d'un maire, d'un lieutenant de maire, de quatre échevins, de quatre assesseurs, d'un syndic-receveur et d'un secrétaire-greffier; détermina le nombre, par corporations et par paroisses, des membres formant l'assemblée générale des habi-

¹ Séance du 24 mars; *Reg. capit.*

² La gelée rendit le blé cher et les farines rares. Il n'y avait par jour, chez les vingt-six boulangers de Chartres, que trois muids de farine, au lieu de huit nécessaires à l'approvisionnement des habitants. (*Reg. des Echevins.*)

³ *Ib.* — On ressentit, le 4^e décembre 1769, entre cinq et six heures du soir, deux secousses de tremblement de terre. (*Notes du notaire Letellier.*)

⁴ 2 juin 1770. (*Reg. des Echevins.*)

tants ; continua transitoirement M. Parent dans les fonctions de maire pour trois ans ; nomma , pour deux ans , à la charge de lieutenant de maire , M. Foreau , premier échevin ; choisit pour échevins MM. Billard et Levassor qui l'étaient déjà et MM. de Bruet de la Chesnaye et Pétion , anciens conseillers de ville ; donna les charges d'assesseurs à MM. Le Tellier , Huchedé , Chancerel et Clavier , autres conseillers , et maintint le sieur Clavier dans l'office de syndic-receveur et le sieur Foisy dans celui de secrétaire-greffier¹. Ce règlement , qui contenait , en outre , des instructions sur les élections , fut enregistré au bailliage le 21 mai 1773² .

Il ne se passa rien de remarquable durant la mairie de M. Parent³ , sinon quelques réjouissances ou deuils officiels à l'occasion de la naissance du duc de Valois , fils du duc de Chartres (octobre 1773)⁴ , de la mort de Louis XV (10 mai 1774)⁵ et du sacre de Louis XVI (11 juin 1775)⁶ . A l'expiraison de la période de trois ans , les suffrages et l'assentiment du duc d'Orléans portèrent à la présidence du corps munici-

¹ Cet arrêt a été imprimé chez F. Le Tellier fils , imprimeur de la ville , rue des Trois-Maillets , 1773. Il se trouve en original aux Archives impériales. (Section Admin. , E , 3,461.)

² *Reg. des Echevins.*

³ Au mois de juillet 1772 , le sieur Hoyau , ancien cartier-imagier , commença la construction d'une salle de spectacle sur un terrain situé derrière le Grand-Four , en face l'église Saint-Saturnin. (*Notes du notaire Letellier.*) On joua dans cette salle , pour la première et la dernière fois , le dimanche 4 mars 1780 , une comédie-parade intitulée *la Nuit de Janot ou le Triomphe de mon frère*. L'auteur , qui garda l'anonyme , avait imité deux pièces de Dorvigny : *Janot ou tout ce qui reluit n'est pas or , et les Battus paieront l'amende.*

⁴ 9 octobre 1773. M. Pitoin , intendant des finances du duc d'Orléans , informe la ville de l'heureux accouchement de la duchesse de Chartres.

⁵ 31 octobre. *Te Deum* , à cette occasion , dans l'église des Cordeliers ; distribution de pain aux pauvres , décharges d'artillerie et illuminations.

⁶ 20 novembre. MM. Pétion et Chancerel , échevins , sont envoyés à Paris pour complimenter Mme la duchesse de Chartres. (*Reg. des Echevins.*)

⁷ 5 mai 1774. Ouverture des prières des Quarante-Heures , à Saint-Martin-le-Viandier , pour le rétablissement de la santé du Roi.

⁸ 15 mai. Réception d'une lettre de Louis XVI , en date du 11 mai , annonçant la mort de Louis XV. (*Ib.*)

⁹ 25 juin 1775. *Te Deum* et illuminations pour le sacre du Roi.

Il y avait alors en garnison un escadron de 100 hommes du régiment des carabiniers de Monsieur. (*Ib.*)

cipal M. Louis-François , marquis des Ligneris , seigneur de Méréglise , et l'installation de ce nouveau maire eut lieu dans la séance du 3 juin 1776¹ .

Un meurtre accompagné de circonstances horribles jeta Chartres dans la terreur en 1777 ; le chanoine Petey , grand-pénitencier , fut assassiné avec sa servante , dans sa maison du cloître , le 16 avril. Toutes les recherches de la police restèrent infructueuses , et l'impunité enhardit tellement les rôdeurs de nuit que l'on dut prendre des mesures de sûreté extraordinaires. On organisa en juillet une forte patrouille² , et on pria le prince de Montbarrey , ministre de la guerre , d'envoyer à Chartres un détachement de trente ou quarante hommes. Il n'en fallut pas moins pour rassurer les esprits³ . L'arrivée du régiment des dragons de la Reine , le 24 février 1778 , et les abondantes aumônes de l'Evêque pendant les rigueurs de l'hiver , achevèrent de dissiper les inquiétudes des bourgeois peureux⁴ .

Lors du renouvellement triennal des officiers municipaux , au mois de mars 1779 , le duc d'Orléans avait choisi pour maire M. de Paris , conseiller d'honneur du bailliage ; mais ce personnage ayant fait agréer ses excuses au Prince , M. le marquis des Ligneris fut continué dans ses fonctions jusqu'à nouvel ordre⁵ . Ce fut ce magistrat qui reçut , le 8 août 1780 , à la tête du corps de ville , M^{gr} Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac , ancien évêque de Tréguier , successeur de M. de

¹ *Reg. des Echevins.*

² Un sergent-major , trois sergents , trois caporaux et vingt-quatre hommes. (3 juillet 1777; *Ib.*)

³ 8 juillet 1777. (*Ib.*)

⁴ M. de Cypière , intendant d'Orléans , mit à la disposition de la ville une somme de 2,000 livres pour les ateliers de charité. (28 février 1778; *Ib.*) — M. de Fleury fit prévenir le maire , le 11 avril , qu'un *inconnu* lui avait fait remettre huit sacs de 1,200 livres et un sac de 101 liv. , pour les donner *en pur don* à la ville , à la condition par celle-ci d'employer cet argent aux choses les plus utiles aux habitants , et que , pour lui , il inclinait *pour la conduite des eaux de la fontaine de Luisant à Chartres*. MM. Bellier-Duchesnay et Juteau furent aussitôt députés pour remercier l'Évêque. (*Ib.*)

⁵ Assemblée générale du 31 mars et séance du 12 mai 1779. (*Ib.*)

Fleury dans la chaire épiscopale chartraine¹. La mort de M. des Ligneris fit cesser bientôt le provisoire ; les élections portèrent en tête de la liste des candidats M. Bellier-Duchesnay ; le duc d'Orléans ratifia ce choix le 18 décembre, et le nouveau maire fut installé dans la séance du 22².

La charge de maire était moins que jamais une sinécure, car on remarquait déjà dans le corps social une sorte d'ébranlement et de décomposition qui se traduisait par des actes de brigandages contre les personnes et les propriétés. Nous trouvons, à la date du 21 août 1781, un arrêté pris en assemblée générale, qui prescrit au corps municipal de se concerter avec le Présidial sur les moyens à prendre pour assurer le repos public, *vu les assassinats et désordres qui se commettent journallement dans la ville*³. On ne négligeait pas pour cela les occasions de réjouissances populaires ; la naissance du premier Dauphin (22 octobre 1781)⁴ et les succès

¹ M. de Fleury mourut subitement à Paris le 13 janvier 1780. Il avait été grand-aumônier de la reine Marie Leesinska.

C'était un vertueux pontife, extrêmement charitable, et qui employait le crédit que lui donnait son nom à faire le plus de bien possible ; il fut très-regretté. Malheureusement ce fut sous son épiscopat, et un peu à son instigation, que s'accomplirent les mutilations du chœur de Notre-Dame. La faute en était moins à lui qu'à son siècle.

M. de Lubersac fut reçu par le corps de ville avec les plus grands honneurs ; on tira l'artillerie, Messieurs allèrent, drapeaux en tête, le complimenter aux Capucins de Saint-Martin-au-Val ; il trouva à la porte Saint-Michel une salle en bois de sapin garnie de tapisserie de haute-lisse dans laquelle il se revêtit de ses habits pontificaux, et il fit son entrée au milieu de toutes les autorités, escorté par les compagnies bourgeois. (*Reg. des Echevins* ; Séance du 25 juillet 1780 ; Programme.)

² Ib.

³ *Reg. des assemblées générales* ; Arch. de la Mairie.

⁴ Un *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame le 28 octobre, mais les grandes réjouissances furent remises au 14 novembre. M. Bellier-Duchesnay, maire, et MM. les échevins et conseillers en confieront l'organisation à MM. Juteau, Janvier de Flainville, du Temple de Rougemont, Bonnet et Petit. Le 14^e novembre, toutes les autorités, escortées par les compagnies bourgeois, se rendirent à l'église de l'abbaye de Saint-Père et entendirent une grand'messe qui fut terminée par le chant *Exaudiat*. L'église était tendue de tapisseries et plusieurs devises ingénieuses rappelaient aux assistants l'événement du jour ; on lisait, au-dessus de la porte d'entrée, ce distique latin :

*Cresce puer; crescant, optato in limine vita,
Borbonida Austriacis lilia juncta roseis.*

Il y eut le soir de splendides illuminations à l'hôtel-de-ville, avec force transparents, devises et allégories. La pluie vint malheureusement empêcher le feu d'artifice. On essaya de le tirer le 19, mais l'eau avait tellement imprégné les pièces

des armes françaises en Amérique et sur mer (fin de 1781)¹, donnèrent lieu à de brillantes fêtes. Il se manifestait aussi dès cette époque un besoin d'améliorations qui se prenait à tout : on fit, en mai 1783, des cours publics de *boulangerie*² ; l'Évêque s'occupa, au mois de juillet, de la police des cimetières intérieurs et y interdit toutes les inhumations dans un délai de six mois³ ; au mois de novembre, le corps municipal adopta le projet du sieur Bouvet le jeune, marchand de soie, tendant à l'établissement d'une magnanerie dans le pays⁴ ; au mois de juin 1784, la réforme du collège, que l'on désirait livrer aux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, mit en lutte le corps de ville et le conseil d'administration⁵. Ces études plaisaient à l'esprit investigator de M. Bellier-Duchesnay, dont la mairie dura quatre années entières. Ce magistrat distingué fut remplacé, le 12 décembre 1784, par M. Triballet du Gord, lieutenant de maire, ancien commissaire-ordonnateur des guerres.

Nous mentionnerons pour mémoire, car de plus grandes choses vont fixer notre attention, le *Te Deum* chanté le 10 avril 1785 pour la naissance du duc de Normandie, second fils du Roi, et le service célébré au mois de novembre 1785 pour le duc d'Orléans, mort le 18, au château de Sainte-Assises⁶.

qu'il fallut y renoncer. (Voir le compte-rendu de ces fêtes, inséré par M. E. Bellier de la Chavignerie dans le *Journal de Chartres*, nos des 4 et 7 janvier 1855, et l'assemblée générale du 27 octobre 1781 ; *Reg. des Echevins*.)

¹ Ib. ; Séance du 6 décembre 1781.

² Ib. ; Séance du 19 mars 1783.

³ Ib. ; Séance du 16 juillet 1783. — Cependant ces cimetières ne furent définitivement supprimés que par ordonnance de M. Asselin, lieutenant-général, du 12 juin 1786.

⁴ Ib. ; Séance du 19 novembre 1786.

⁵ Voir le *Projet concernant le collège royal de Chartres*, approuvé par MM. Asselin, Billard, Drappier, Triballet du Gord, Parent, Brochard du Fresne, administrateurs, le 29 mai 1784. (Brochure petit in-4°, de 40 pages, imprimée chez Le Tellier, 1784.)

⁶ *Reg. des Echevins* ; Séance du 8 avril.

⁷ 24 novembre. Le service eut lieu aux Cordeliers. (Ib.)